

dans le commencement de mars ou vers le milieu du mois. Mais d'après les renseignements qui arrivent, il semble qu'il n'y aura pas de promotions de cardinaux. Les vides du Sacré Collège ne sont pas encore assez sensibles pour obliger le pape à nommer des cardinaux de curie ; et d'autre part, il voudrait réserver ces promotions, qui sont un événement joyeux dans l'Église, pour son jubilé qui commencera le 18 septembre prochain. Régulièrement le pape ayant été ordonné le 18 septembre 1858, son jubilé ne commencerait que l'année prochaine à cette date ; mais comme on a fait pour Léon XIII, on devancera l'époque, de telle sorte que ces fêtes se termineront par la messe jubilaire que le Souverain-Pontife célébrera l'année prochaine. Des canonisations et des béatifications uniront l'Église du ciel à celle de la terre, et il faut espérer que l'Église souffrante ne sera pas oubliée et ressentira elle aussi, par la miséricorde divine, les effets bienfaisants de ces fêtes jubilaires.

— On donne pourtant comme certaines les promotions cardinalices de deux prélats français. Le premier serait Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, qui compte 33 ans d'épiscopat et est l'un des plus vieux évêques de France. L'éloge de ce prélat n'est point à faire, et il justifie d'avance l'honneur qui viendrait empourprer sa verte vieillesse. On donne comme autre promotion celle de Mgr Luçon, ancien évêque de Belley, et maintenant archevêque de Reims. Tout le monde s'accorde à dire qu'un pareil choix ne saurait être plus heureux. Ce prélat a déjà vingt ans d'épiscopat, et ce sont précisément ses brillantes et solides qualités d'administrateur jointes à un véritable talent oratoire dont il a fait preuve dans le diocèse de Belley, qui l'ont fait désigner pour le siège archiepiscopal de Reims. Mais encore une fois, tout cela est un bruit qui court, car le Souverain-Pontife n'a point encore parlé.

— L'accord continue à être complet entre le pape et les évêques français, qui de leur côté forment un bloc que toute l'habileté gouvernementale n'a pu entamer. Aussi il est naturel que le gouvernement cède de nouveau, une quatrième ou une cinquième fois, si ce n'est pas une sixième. M. Briand, après avoir déclaré qu'il ne pouvait pas accepter l'ultimatum des évêques, après l'avoir écrit, et envoyé des circulaires qui l'exposaient clairement, a donné des